

Département des Yvelines

Commune de

Port-Villez



Plan local d'urbanisme

3. Orientations d'aménagement et de programmation

*Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal
du 16 mars 2018*

*Maître d'ouvrage : Commune de Port-Villez, 10 route départementale 915, 78270 Port-Villez, tel : 01 34 76 22 74
Bureau d'études : Cabinet Avice, architecte-urbaniste, 3, rue d'Hauteville, 75010 Paris, tel : 01 82 83 38 90*

Avant propos

Les orientations d'aménagement et de programmation sont présentées sous la forme de propositions schématiques portant sur les principaux secteurs où des enjeux d'aménagement ont été identifiés. Tout aménagement ou construction qui sera fait dans les zones concernées devra être **compatible** avec ces indications et ne jamais compromettre la réalisation du projet à terme.

Les orientations d'aménagement et de programmation s'appliquent sur les indications colorées sur les plans suivants. Ces indications graphiques correspondent à des exigences à interpréter selon les règles énoncées sur les pages suivantes.

Programmes

Habitat à créer

Pour les programmes d'habitat, il est exigé une densité minimale de **20** logements à l'hectare.

Espaces publics et déplacements

Liaison automobile à créer (tracé de principe)

Une liaison automobile à créer doit permettre la circulation de tous les véhicules. Le gabarit d'une telle voie doit permettre une circulation de tout type de véhicule dans les deux sens et être bordée de trottoirs. Le tracé de principe n'indique pas l'emplacement précis où doit être construite la voie, seuls les points d'accès sont à respecter.

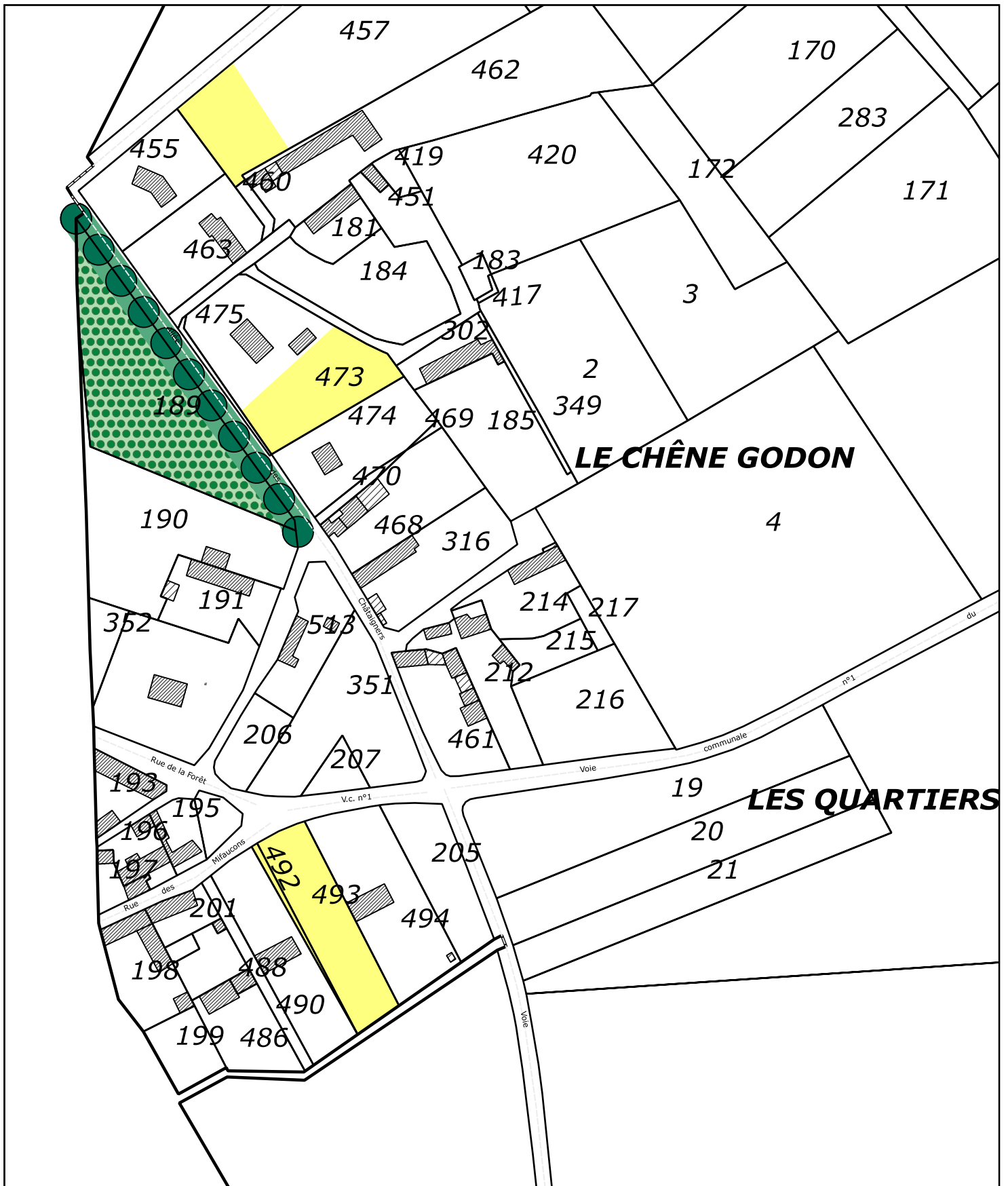
Architecture et aménagements paysagers

Espace vert à créer

Les espaces verts à créer sont destinés à être aménagés et ouverts au public.

Haie existante à préserver (allée des Châtaigniers)

Il s'agit, dans la mesure du possible, de préserver les haies existantes composées d'un fossé et d'un talus surmonté de plantations. Cette protection n'empêche pas de détruire une partie de la haie si cela est justifié par le passage d'une voie, ou d'un accès à une parcelle par exemple. L'entretien normal des haies est également permis.



Port-Villez

Schéma d'aménagement - Le Chêne Godon

Plan local d'urbanisme

- Habitat à créer
- Espace vert à préserver
- Châtaigniers à replanter

Cabinet Avice
architecte-urbaniste

Mars 2017

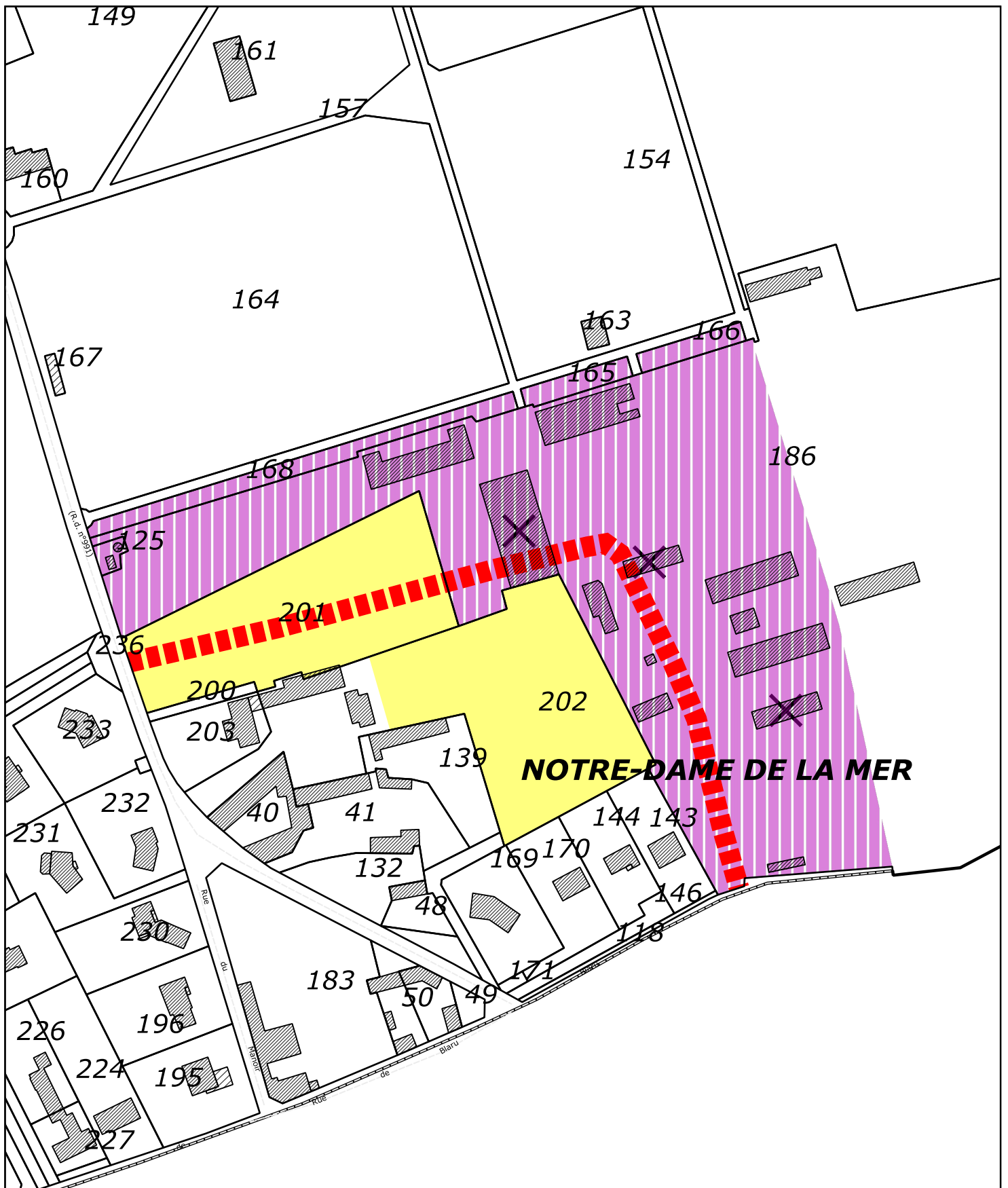
Nord



échelle : 1:2 000

0 25 50 75 m





Port-Villez

Plan local d'urbanisme

Cabinet Avice
architecte-urbaniste

Mars 2017

Nord



échelle : 1:2 000

0 25 50 75 m

Schéma d'aménagement - Notre-Dame-de-la-Mer

- Habitat à créer*
- Secteur de renouvellement urbain*
- Liaison automobile à créer, tracé de principe*